

MAIRIE D'ORELLE

COMpte RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MARS 2009 à 19h

PRESENTS : PERRET Aimé, MAZZOTTA Noëlle, CHATEL Serge, FONTAINE Annick,
MARTINET Pierre, PERRET Valérie, ANCELLIN René,
BELLUARD Jean-Claude, TRAVERSAZ Willy et GRUART Philippe
EXCUSE : DARMENDRAIL Anne a donné procuration à PERRET Valérie
ABSENT :
SECRETAIRE DE SEANCE: ANCELLIN René

• **Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

- Le compte-rendu de la réunion du 23 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

• **Affaires foncières**

- Il prend connaissance d'une demande d'acquisition d'une parcelle jouxtant le lot n°9 du lotissement du Crêt du Vlè 2. Etant donné que les réseaux passent dans cette parcelle, le conseil ne souhaite pas la vendre par contre il en autoriserait l'utilisation aux futurs acquéreurs du lot n°9 tout en conservant la propriété, s'il devenait nécessaire d'intervenir sur les réseaux.

• **Comptes Administratifs 2008 et de gestion**

Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2008 du CCAS et fixe les affectations de résultats

- CCAS : le Compte Administratif 2008 présente un excédent de 447,36 € en fonctionnement, il est donc décidé de reporter cet excédent sur le budget de fonctionnement 2009.

Le compte de gestion du receveur, identique au Compte Administratif, est approuvé à l'unanimité.

• **Budgets Primitifs 2009**

- Budget communal : le conseil vote le Budget Primitif communal qui s'équilibre à la somme de 3 897 470 € en section d'exploitation et à la somme de 6 352 055 € en section d'investissement, avec un virement de la section de fonctionnement de 2 199 248 €.

Les taux d'impositions restent inchangés depuis 1994, soit :

- Taxe d'habitation : 7,21%
- Foncier Bâti : 15,56%
- Foncier non bâti : 68,55%
- Taxe Professionnelle : 19,63%

- Lotissement : le conseil vote le Budget Primitif du lotissement du Crêt du Vlè qui s'équilibre, en recettes et dépenses, à la somme de 306 554 € en section d'exploitation et présente un déséquilibre en section d'investissement, 304 051 € en recettes et 306 554 € en dépenses

- CCAS : le budget établi par le Conseil Communal d'Action Sociale est approuvé. Il s'équilibre en recette et en dépense à la somme de 8 500 € en section de fonctionnement.

• **Avenant à la convention avec la STOR**

- Monsieur le Maire présente l'acceptation par la STOR de poursuivre ses investissements afin d'améliorer la liaison avec les 3 Vallées en remplaçant le télésiège de Rosaël par un nouveau télésiège débrayable 6 places, et avant 2015 d'augmenter le débit de la télécabine. Ces investissements lourds (9 000 000 €) ne pourront saurait être amortis sur la durée restant à courir de la concession (jusqu'en 2018) et demande donc de prolonger de 12 ans cette convention soit jusqu'en 2030.

- • **Questions diverses**

- Il autorise le Maire à signer l'avenant n°1 avec le groupement d'entreprises GTM Terrassement / CBR TP/ APPIA SAVOIE LEMAN pour les travaux de mise en souterrain des réseaux et l'aménagement d'espaces publics au Chef-Lieu.

- Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention avec le SIRTOM pour l'organisation des services de collecte sur la commune d'Orelle. Celle-ci prévoit en effet que cette prestation, qui est désormais de la compétence du syndicat par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Maurienne Galibier, reste assurée par la commune moyennant le versement par le SIRTOM d'un montant forfaitaire annuel de 7 600 euros.

- Le Maire a demandé des précisions sur les cotisations demandées à CELA pour adhérer à l'Office de tourisme.

